

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 février 2010

L'An Deux Mil Dix, le trois février à vingt heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 28 janvier 2010

PRESENTS : GINGREAU F. GIRET A. DIGUET E. GAUTHIER P. LECOMTE JP. BERNARD P. OUDRY S. MORIN Y. BILLY J. TAILLEFAIT C. MAIRÉ E. GARNIER C. MERCERON A.

ABSENTS EXCUSES : HAY P.

ABSENTS:/

Monsieur Patrice GAUTHIER a été élu secrétaire de séance.

1. CONVENTION SCOLAIRE 2010

Monsieur Jean-Luc GABORIAUD, Président de l'OGEC est venu présenter la convention scolaire pour 2010. Suite à cette présentation et après le départ de Monsieur GABORIAUD, Monsieur le Maire propose de voter le montant de la convention sur la base de 2 propositions:

- 570 € par enfant
- 546 € par enfant

On obtient 11 voix pour 570 € et 2 voix pour 546 € par enfant.

Le nombre d'enfants présents au 1^{er} janvier 2010 étant de 93, la somme versée pour la Convention scolaire 2010 sera de 570 € x 93= 53 010 €

Il est à noter qu'en valeur absolue, cela fait une baisse de 7830.00 €.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé.

2. VOTE DES TAXES 2010

Monsieur le Maire énonce les taux actuels :

- 11.26 % pour la taxe d'habitation
- 17.28 % pour la Taxe sur le foncier bâti
- 48.96 % pour la taxe sur le foncier non bâti

Il est proposé d'augmenter le taux de la taxe d'habitation pour 2010 car les coûts de fonctionnement progressent plus vite que les recettes. Monsieur le Maire propose de passer au vote pour décider ou non d'une augmentation de la taxe d'habitation : on obtient après vote 9 pour et 4 contre.

Monsieur le Maire propose ensuite de voter pour décider de l'augmentation. Après vote, on obtient 11 voix pour 1 point soit 12.26 % et 2 voix pour 0.5 point soit 11.76 %. Les nouveaux taux sont donc désormais pour 2010 de :

- 12.26 % pour la taxe d'habitation
- 17.28 % pour la Taxe sur le foncier bâti
- 48.96 % pour la taxe sur le foncier non bâti

Le Conseil Municipal, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

3. SUBVENTIONS 2010

Suite aux différentes demandes de subventions présentées par les associations de Boismé et des établissements scolaires du second degré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes :

NOM DE L'ORGANISME	Montant Attribué
APEB	2 210.00 €
DONNEURS DE SANG BOISME	150.00 €
Foyer Socioéducatif de Saint-Aubin le Cloud	1 enfant x 15 € =15.00 €
GROUPEMENT SANITAIRE	500.00 €
Lescure Football de Boismé	720.00 €
Lescure Musique de Boismé	720.00 €
Prévention Routière	35.00 €
MFR La Riffaudière Doué la Fontaine	1 enfant x 15 € =15.00 €
AFORBAT Vendée	15.00 €
MFR Les Hermitans-Venansault	15.00 €
IREO Bressuire	30.00 €
Les Martins-Pêcheurs	46.00 €
TOTAL	4 471.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la participation pour les établissements du secondaire qui accueillent des enfants de Boismé et qui présenteront une demande à 15 € par enfant pour l'année scolaire 2009/2010.

4. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE « ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT » CAF

Monsieur le Maire explique qu'il faut signer une convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » avec la Caisse d'allocations Familiales. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la convention présentée pour l'accueil de loisirs sans hébergement par la Caisse d'allocations familiales. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Problème de l'arrachage des haies :** quelques agriculteurs arrachent des haies. Des actions pourraient être envisagées pour éviter cet arrachage voire pour replanter. Souhait pour les agriculteurs de gagner du temps et de l'argent. Une réunion d'information pourrait être faite avec les agriculteurs. Dans le P.L.U., possibilité de mettre en place l'interdiction de l'arrachage mais mise en œuvre difficile. Ce serait intéressant d'avoir une réunion d'information sur le sujet avec les propriétaires concernant les haies avec un intervenant extérieur.

- **ADHESION DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF PASS FONCIER**

Monsieur le Maire explique qu'il est possible d'adhérer au dispositif Pass Foncier. Ce dispositif est un montage qui permet d'aider des primo-accédants avec une TVA à 5.5 %. L'aide de la commune s'élève de 3000 à 4000 €. Le prêt à taux Zéro est plus important. Le paiement du terrain sur lequel on construit est différé. Ce dispositif a été adopté par Bressuire et Faye l'Abbesse. L'aide de l'Etat serait de 1000 € pour une aide de la commune de 3000 € et de 2000 € pour une aide de la commune de 4000 €. Monsieur le Maire propose le passage au vote : mise en place du Pass Foncier pour les nouveaux acheteurs de parcelles dans le lotissement communal « Le Muscadet » entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 2010. On obtient 10 voix pour, 2 non et 1 blanc. Le dispositif du Pass Foncier est donc adopté pour les nouveaux acheteurs de parcelles dans le lotissement du Muscadet entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 2010. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération. A revoir pour une reconduite du dispositif en 2011.

- **Point sur le projet garderie-école :** Problème avec Mme la sous-préfète : selon elle, il fallait que l'OGEC prenne en charge une partie des sanitaires et une partie de la chaudière-bois. Discussion avec Monsieur Luc COGNY, architecte qui ne voyait pas cela facile. Finalement l'OGEC devra prendre en charge une partie des abords. Il devra bien être précisé qu'à l'échéance du bail à construction, le bâtiment reviendra à la commune. Monsieur COUARIER de l'AIP est d'accord sur la reprise du bâtiment à l'issue du bail à construction dans la mesure où l'OGEC peut toujours se servir du bâtiment.

- **RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES :** Proposition de faire une extension du RAM de Bressuire sur les communes de Boismé, Chiché et Faye l'Abbesse. Réunion d'information le Mercredi 10 février à la salle polyvalente à 20h30. Le rôle du RAM est :

- aider les assistantes maternelles dans la garde des enfants
- organiser des activités collectives
- favoriser les renseignements aux parents, aide aux démarches, à la réalisation des contrats, des fiches de paie...

Le RAM est financé par des participations de la CAF et de la MSA ainsi que par les communes qui en bénéficient sur la base du nombre de places chez les aides maternelles. Pour Boismé, pour 2010, cela va coûter environ 1500 €.

Une permanence aura lieu régulièrement à Boismé et les assistantes maternelles choisissent d'adhérer ou pas.

- **Ateliers municipaux :** Il est projeté de réaliser un appentis de 5 mètres de large le long du bâtiment existant. Les vestiaires seront aménagés à l'intérieur du bâtiment

fermé afin que les employés aient des locaux décentes toute l'année. Des entreprises seront consultées. La cour sera nettoyée et une haie plantée tout autour. Le bouilleur de cru, Monsieur Jean-Pierre BROUSTEY sera contacté pour savoir s'il continue son activité encore longtemps. Le Conseil Municipal décide de réaménager la cour.

- **Vestiaires** : Les tuyaux ont éclaté. De l'eau a éclaboussé l'enduit gratté, le placoplâtre. Concernant le bouclage, une remise de 200 € sur le devis AUGER de 2 600 € a été obtenue. Il faut trouver une solution rapidement. Concernant les dégâts actuels, il faudrait faire une déclaration dégâts des eaux à l'assurance : un courrier doublé d'un coup de fil à Mme Fabienne POUZET sera fait.
- **Changement de la porte allant de la salle omnisports au Club-house** : coût 577 €
- **Aménagement sur la nouvelle porte d'issue de secours d'un bloc de secours** : Deux devis ont été remis : 172.90 € par Monsieur MAIRÉ et 170.00 € par l'entreprise AUGER. A l'unanimité, il est décidé de faire travailler Monsieur Thierry MAIRÉ.
- **Terres sur l'accès à la salle omnisports** : Chiffrage et reprise d'un morceau de terrain aux exploitants.
- **Dégradation importante de beaucoup de chemins et routes suite à l'hiver rigoureux.**
- **Projets de bâtiments agricoles pour accueillir du photovoltaïques sur la commune** : Hauteur de 12 mètres et 2000 m². Des changements au niveau légal par rapport au rachat de l'électricité. Avis défavorable en raison de la mauvaise intégration dans le paysage.
- **Demande installation d'un mobile-home sur une parcelle achetée par des anglais pour faire construire** : interdit par le P.L.U.
- **Cotisation CRER** : La DDEA avait conseillé de contacter le CRER pour une étude sur la chaudière-bois. Cotisation de 150 € si étude sur la commune. Le Conseil Municipal décide donc de ne pas adhérer au CRER.
- **Bal disco 6 février 2010** : L'OGEC invite le Conseil Municipal pour le bal disco du samedi 6 février et demande la gratuité de la salle. Dans un souci d'égalité avec les autres associations, cette manifestation étant clairement à but lucratif, le Conseil Municipal est unanime sur le fait que la salle soit payante. Un courrier expliquant cette décision sera adressé au président de l'OGEC.

Séance levée à 23 h 30 min.

Le secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,